

# Chapitre 11 – La République française depuis les années 1990

## Contexte

 Pages 346-347 – Point de passage

### La parité femmes-hommes

Dans les années 1990, les mouvements féministes reprennent la lutte en faveur de l'égalité femmes-hommes pour l'élargir du domaine politique à toutes les sphères de la société. Ils lui donnent alors le nom de parité. La V<sup>e</sup> République est alors essentiellement gouvernée par des hommes, mais l'État va progressivement faire entrer la parité dans le droit afin de moderniser la démocratie française.

La parité est d'abord posée comme une politique volontariste en faveur d'une meilleure représentation des femmes en politique et notamment aux élections. La révision constitutionnelle de 1999 inscrit dans la Loi « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ». En 2000, la Loi oblige les partis politiques, sous menace de sanctions financières, à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes sur les scrutins de liste, et lors des investitures aux élections législatives. À partir de 2013, une alternance stricte femmes-hommes est appliquée sur les listes. La démocratie paritaire progresse, et en 2017, environ 40 % des députés élus sont des femmes.

L'État cherche aussi à montrer l'exemple comme employeur, en nommant des femmes aux emplois d'encadrement et de dirigeant de la fonction publique, et dans tous les jurys. En 2014, la loi sur l'égalité réelle élargit le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités à tous les secteurs de la vie sociale : dans la famille, les entreprises, le sport. Elle lutte contre toutes les formes de discrimination, de sexisme et de violences en mobilisant la société toute entière pour la parité. Un Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est chargé de promouvoir des actions et de mesurer les progrès de « cette grande cause nationale ».